



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 février 2008**

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2008	3
Point n° 3 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises ...	3
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2008	4
Point n° 5 – PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : avenant n° 2 à la convention de services partagés avec le SIVU	6

AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n° 6 – BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA VILLE ET DU SERVICE DE L'EAU : adoption et fixation des taux d'imposition	7
Point n° 7 – APPEL À L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2008 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE SERVICE DE L'EAU	13

TRAVAUX

Point n° 8 – DIVERS TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET PRIMITIF 2008 : demandes de subventions	14
--	----

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Point n° 9 – TOTAL PETROCHEMICALS : avis sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	15
---	----

AFFAIRE DE PERSONNEL

Point n° 10 – RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN AUXILIAIRE	19
--	----

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	27
Membres absents avec pouvoir :	4
Membres absents sans pouvoir :	2

Membres présents :

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- M. René ECKERT
- M. Jean-Pierre GRUNDER
- M. Raymond GRESS
- Mme Monique LITT
- M. Gérard RICHTER
- Mme Isabelle LERCH
- M. Jean-Claude KUNTZEL

Les conseillers municipaux :

- Mme Yolande MENGES
- Mme Marie-Rose GERARD
- M. Jean-Jacques JUNG
- M. Lucien KIENTZ
- Mme Chantal HAMMER
- M. Gilbert HUTTEL
- M. Jean LIESS
- Mme Marie-Agnès LIEB
- Mme Sophia VOGT
- M. Maurice BARTHOLOME
- M. Claude GIROUD
- Mme Sylvie ARNOULD
- M. François MARTZ
- Mme Monique SCHMIDT
- M. Jean-Lucien NETZER
- Mme Elisabeth SCHEIBEL
- Mme Georgette NOBERT-STURZEL
- M. Alain VOELCKEL
- Mme Michèle LEISER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Mme Corinne MEYER-WEINLING, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Yolande MENGES, conseillère municipale
- Mme Blandine JUNG, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Sophia VOGT, conseillère municipale
- M. Francis BRAYE, conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir
- Mme Sabine RECOLIN, conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Isabelle LERCH, adjointe

Membres absents excusés sans pouvoir :

- Mme Simone FREIS, conseillère municipale
- M. Alphonse MULLER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que
« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Madame Sophia VOGT, conseillère municipale, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 22.02.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2008

Le procès-verbal est adopté par :

27 voix POUR

2 Voix CONTRE (Bischwiller d'Abord)

2 abstentions (M. Raymond GRESS, adjoint et Mme Monique SCHMIDT, conseillère municipale du groupe Bischwiller Avenir)/

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : information sur les décisions prises

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non-préemption :

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur			Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
13/12/2007	M. BUBEL Jean-Claude	10 route de Marienthal	67240 - BISCHWILLER	Section 81, parcelle 756/8	50 ares	Rue de Marienthal	80 000,00 €	16/01/2008

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur			Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
27/12/2007	M et Mme SONMEZ Nazim et (YANIK Nevir)	52 rue du Général Rampont	67240 - BISCHWILLER	Section 2, parcelles 34 (3,31 ares) et 35 (4,08 ares)	7,39 ares	52 rue du Général Rampont	348 000,00 €	16/01/2008
11/01/2008	M. SCHMITT René	75 rue de la Moder	67330 - OBERMODERN	Section 16, parcelle 187/33	2,02 ares	6 rue des Ecoles	90 000,00 €	18/01/2008
18/01/2008	M et Mme KARABURK Murat et (CETINKAYA Yasemin)	23 rue des Bobineurs	67240 - BISCHWILLER	Section 20, parcelle 7	1,82 are	15 rue du Maréchal Joffre	129 500,00 €	24/01/2008

Procédure adaptée : néant

Ligne de trésorerie : souscrite auprès du Crédit Agricole dans le montant maximum fixé par le Conseil Municipal, à savoir 300 000 € pour une durée d'un an (soumise à l'index T4M avec une marge de 0,10 %)

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 22.02.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2008

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint, Président de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs

L'ordre du jour n'était pas très chargé puisque le rapport n° 4 concernant la modification des compétences en matière de développement économique et le rapport n° 7 pour l'approbation du principe de zone artisanale intercommunale du HEIDFELD à Oberhoffen-sur-Moder ont été retirés, la municipalité d'Oberhoffen-sur-Moder souhaitant soumettre ces rapports à l'approbation du nouveau conseil municipal après les élections.

→ Concernant les délégations du Président, les informations suivantes ont été communiquées :

- Marché passé en procédure adaptée pour les assurances : 4 lots ont été attribués à la société Groupama et 1 lot à la Société SMACL.
Montant total du marché: 9 996, 98 € TTC.
- Au Parc des Couturiers à l'hôtel tertiaire, une nouvelle société s'est installée au 2^{ème} étage dans deux bureaux, l'entreprise NUMERIZE qui fait de l'archivage informatique de toute sorte de documents.

Au 1^{er} janvier, il y a avait :

- au village artisanal : 5 entreprises, 20 emplois
- à l'hôtel artisanal : 2 entreprises, 11 emplois
- à l'hôtel tertiaire : 12 entreprises, 37 emplois
- dans les bâtiments au n° 35 – 39 rue Maréchal Joffre : 2 magasins, 4 emplois
- à l'entreprise BARDUSCH : 80 emplois.

Au total il y a 152 emplois au Parc d'Activités « Les Couturiers ».

Le bail avec Cycles BG a été signé le 19 novembre 2007 avec occupation au 1^{er} décembre. L'activité porte sur la vente et réparation de cycles et deux roues motorisées.

→ En avant propos du débat d'orientation budgétaire (DOB), j'ai fait part de quelques réflexions en rappelant que notre communauté de vie existe depuis 1967, avec la création du SIVOM entre 3 communes, puis en 1969 l'élargissement aux 6 communes de notre territoire, donc déjà 40 ans et une expérience certaine dans le fonctionnement en commun ;

Un grand changement est intervenu en 2001 lorsqu'on a transformé en Communauté de Communes, puis un autre changement en 2006-2007 avec le transfert de nouvelles compétences et surtout le fonctionnement de l'ensemble des équipements dont jusqu'à présent nous n'avions que la charge de l'investissement. Ce transfert de charge a été bien tenu et les dépenses liées au fonctionnement pour l'année 2007 sont inférieures aux montants transférés.

J'ai aussi rappelé et donné quelques chiffres : la fiscalité représente 71 % de nos recettes de fonctionnement et la taxe professionnelle est de loin notre principale source de richesse, elle représente plus de 52 % des produits de la fiscalité. Notons que les entreprises de Bischwiller représentent 84 % de la recette de taxe professionnelle (rappelant que les anciennes friches à Bischwiller ont pratiquement toutes trouvé preneurs : EHALT – APM – CODAN, METZELER MOUSSE, sans oublier le Parc d'activités « Les Couturiers » avec ses 22 entreprises et ses 150 emplois).

Pour le DOB, il faut retenir au budget principal, les orientations pour 2008 :

- la suppression du budget supplémentaire
- la reprise des bases de taxe professionnelle et si les projections de bases prévisionnelles se confirment, nous pourrions retrouver en 2008 le même montant de bases qu'en 2003, c'est-à-dire avant le désastre économique que nous avons connu, grâce à certaines entreprises du territoire qui ont effectué de gros investissements (HAGER et SIRC) et d'autres qui se maintiennent bien (DURAVIT, GLI, FEHR, EMAIREL HOLCIM, PETROCHEMICAL TOTAL ou QUARTZ D'ALSACE) et l'arrivée de nouvelles entreprises que j'ai indiquées au début de mes propos
- nous affichons notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition
- on peut dire que globalement la situation financière de la Communauté de Communes s'améliore, avec un très bon résultat de l'année 2007 à reporter sur 2008 (estimation de 1,6 millions d'euros)
- à côté des incontournables travaux de voirie, d'assainissement, de la maintenance de nombreux équipements sportifs et culturels, nous devons terminer la rénovation de la piscine, continuer les services à la personne en terminant la Maison des Services et continuer les équipements en matière de périscolaire. Le total des dépenses d'investissement est estimé à 3,5 millions d'euros.
- les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 30 % par rapport au BP de 2007, soit 5,9 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros du fait de la reprise de l'excédent 2007 dès le BP 2008, mais hors reprise de ces excédents, les dépenses de fonctionnement évoluent de + 10 % du fait du démarrage de la Maison de Services en septembre 2008 et la poursuite des différents accueils périscolaires à Rohrwiller et Bischwiller et l'ouverture de celui d'Oberhoffen-sur-Moder en septembre 2008.

Pour le budget développement économique :

- des travaux sur le Parc d'Activités « Les Couturiers » estimés à 130 000 euros, mais aussi la poursuite de la réflexion pour une nouvelle zone d'activités intercommunale avec une inscription de 100 000 euros pour les études de faisabilité.

Pour le service assainissement, il y aura lieu de prévoir les crédits pour les travaux prévus dans le nouveau contrat pluriannuel d'assainissement 2008-2010. Celui-ci sera soumis au conseil communautaire du 25 février 2008. Le budget assainissement est un budget autonome qui doit être financé par des ressources propres, la redevance d'assainissement qui est assise sur le m³ d'eau consommé en est la recette principale (65 %).

→ Un point sur la fixation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz (0,035 € / ml) figure à l'ordre du jour.

→ Un autre point important concerne le rapport pour l'approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols n°4. Par délibération du 2 juillet 2007, le conseil communautaire a décidé de lancer la 4^e modification du POS ainsi que 2 révisions simplifiées.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Jean-Luc FAIVRE en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est déroulée du 9 novembre 2007 au 10 décembre 2007 inclus. Elle s'est déroulée (d'après le commissaire enquêteur) dans un climat serein et de manière satisfaisante.

8 permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur afin d'accueillir le public, de l'informer sur le dossier et de recueillir les observations : 2 permanences à la Communauté de Communes et une dans chaque mairie.

Au cours de ces 8 permanences, 32 personnes ont consulté le dossier en présence du commissaire enquêteur et ont posé des questions sur les projets. 15 courriers lui ont été adressés pendant la durée de l'enquête et 2 personnes ont formulé des observations sur les registres.

Les conclusions et avis motivés de M. FAIVRE sont les suivants :

- considérant que le public a été informé par les avis réglementaires et les dispositions complémentaires prises par la Communauté de Communes ;
- que le projet relatif aux modifications du POS ne remet pas en cause l'économie générale, celui-ci émet un avis favorable au projet de modification n° 4 présenté par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs ;
- concernant la révision simplifiée n° 1 du POS, le commissaire enquêteur prend acte que ce projet de révision simplifiée n° 1 est abandonné par le requérant ;
- concernant la révision simplifiée n° 2 du POS, le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Le conseil communautaire a approuvé la modification n° 4 et la révision simplifiée n° 2 avec une voix contre.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE

Date de publication : 22.02.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°5 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : avenant n°2 à la convention de services partagés avec le SIVU

Rapport présenté par Madame Isabelle LERCH, adjointe.

Pour assurer le fonctionnement de certaines actions, le S.I.V.U. Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse pour la Réussite Educative peut devoir faire appel à des prestataires extérieurs tels des enseignants. Il est proposé que la Ville de Bischwiller prenne en charge, dans le cadre des services partagés, la gestion administrative de ces prestataires et le versement des vacations qui en découlent.

Le SIVU Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse remboursera à la Ville de Bischwiller l'intégralité des charges liées à cette mise à disposition. Un avenant n° 2 à la convention est à formaliser.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances réunie en séance du 14 février 2008,

ENTENDU l'intervention de Monsieur Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir et les explications données par Madame Nicole THOMAS, Maire et par Madame Isabelle LERCH, adjointe,

**Par 29 voix POUR (Entente Communale et
Bischwiller Avenir)
2 abstentions (Bischwiller d'Abord)**

VALIDE l'avenant n° 2 à la convention de services partagés avec le SIVU Haguenau Bischwiller-Kaltenhouse

CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 22.02.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°6 – BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA VILLE ET DU SERVICE DE L'EAU : adoption et fixation des taux d'imposition

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint.

Lors du débat d'orientation budgétaire avait été évoquée la situation financière de la Ville de Bischwiller et avaient été esquissées les grandes masses budgétaires en dépenses et en recettes.

Depuis la tenue de ce débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas eu plus d'informations concernant les dotations de l'Etat ou encore nos bases fiscales, aussi ce budget primitif a été construit à partir de recettes attendues prudentes.

Comme annoncé, les résultats de l'exercice 2007 seront intégrés par anticipation dès le budget primitif 2008, ce qui nous évitera d'élaborer un budget supplémentaire.

Ces résultats 2007 sont les suivants : (il est précisé que ces chiffres ont été validés par la Trésorerie)

	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
Dépenses de Fonctionnement	9 312 187,70 €	10 389 640,16 €	9 415 966,08 €
Recettes de Fonctionnement	11 779 813,30 €	12 723 052,90 €	11 315 068,27 €
Excédent de fonctionnement	2 467 625,60 €	2 333 412,74 €	1 899 102,19 €
Dépenses d'Investissement	5 011 945,62 €	7 424 317,58 €	5 554 798,39 €
Recettes d'Investissement	3 727 338,04 €	6 027 840,94 €	4 178 764,26 €
Besoin de Financement	1 284 607,58 €	1 396 476,64 €	1 376 034,13 €
Excédent global dégagé	1 183 018,02 €	936 936,10 €	523 068,06 €

Avec l'intégration de ces résultats le Budget Primitif 2008 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

Section d'Investissement		Variation BP / BP
* Dépenses	5 710 000,00 €	53,49%
* Recettes	5 710 000,00 €	
Section de Fonctionnement		Variation BP / BP
* Dépenses	10 600 000,00 €	7,61%
* Recettes	10 600 000,00 €	

Le total s'élève à 16 310 000 € contre 13 570 000 € en 2007, soit une augmentation globale de 20,19 %, due principalement par la reprise des résultats de l'Exercice 2007, dès le Budget Primitif 2008. Sans ces reprises, l'augmentation n'est plus que de 6.20 %.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 5 710 000 € et sont composées de 3 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie comprend les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 2 964 431,52 € contre 2 304 170,00 € 2007, soit une augmentation de 28,66 %.

Le chapitre 20 correspond à

- l'acquisition de logiciels informatiques pour 36 000 € (dont 20 k€ pour un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines et 5 k€ pour la sécurité du système informatique)

Le chapitre 21 comprend :

- 1 M€ de réserve pour les acquisitions foncières de terrains ou d'immeubles qui pourraient se présenter, notamment dans le secteur Baumgarten / Route de Haguenau
- l'acquisition de matériel informatique pour 75 000 € (renouvellement de PC pour les services administratifs et les écoles, achats de photocopieurs, vidéosurveillance)
- les acquisitions de matériel roulant, mobiliers et matériels divers pour le fonctionnement des services pour 150 761 €.

Le chapitre 23 comprend :

- la poursuite des travaux de réfection dans les écoles primaires et maternelles pour un montant de 124 520 € (notamment la réfection des sanitaires à l'école maternelle Rebgarten et à l'école primaire Menuisiers pour 89 k€)
- 217 000 € pour les travaux d'éclairage public (nouvel équipement impasse de la Bleiche – 100 k€, génie-civil au rond-point Tehalit – 27 k€, achat de vasques, mâts ...)
- 85 150 € pour la mise en conformité de feux tricolores, pour la signalisation et le jalonnement de la maison des services et du P.A. Les Couturiers et pour du nouveau marquage au sol comme par exemple des tracés de pistes cyclables,
- 190 800 € pour les travaux sur bâtiments communaux (dont 45 k€ pour les travaux du multi-accueil (DCM du 22.10.2007), 50 k€ pour l'étude de la restructuration de la mairie, 64 k€ pour la réalisation d'abris pour le matériel des ateliers)
- 51 000 € dans le cadre de démolitions d'immeuble (immeuble de la Couronne)
- 930 000 € pour la création d'un terrain de football synthétique et d'un terrain de hat-trick,
- 102 000 € pour les aménagements urbains dont 60 k€ pour la réfection du pont du Super U.

La 2^{ème} catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital pour 670 000 € contre 935 000 € au budget primitif 2007, une baisse qui s'explique par le fait que 2 emprunts sont venus à échéance en 2007. Les 11 000 € supplémentaires figurant au chapitre 16 correspondent à des dépôts et cautionnements reçus et une rente viagère.

La 3^{ème} catégorie s'élève à 2 064 568,48 € dont :

- 106 366,16 € pour le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » (soit 99 726,16 € pour le solde de subvention pour les travaux d'aménagement de la Gare, 4 500 € affectés aux ravalements de façades aux particuliers, 2 140 € concernant les travaux d'amélioration des vitrines des commerçants dans le cadre du dispositif FISAC)
- 573 850 € dans le cadre de la vente du terrain pour l'EPSAN par le passage de la vente du terrain dans les comptes du lotissement Zone Greiner Parc de la Gare (dépense compensée par la recette d'investissement du même montant). En 2007 les mêmes écritures ont été passées pour la vente du terrain à la SIBAR (gendarmerie) pour 442 250 €
- 1 376 034,13 € pour reprise du besoin de financement de l'exercice 2007 sur 2008. Le même montant apparaît en recette d'investissement au chapitre 10 pour combler ce besoin de financement
- 8 318,19 € sur le chapitre 020 en dépenses imprévues.

Ces 2 964 431,52 € de dépenses d'équipement sont des crédits nouvellement inscrits au budget primitif auxquels s'ajoutent les restes à réaliser qui représentent 785 500 € et que vous retrouvez dans les pages d'annexes du document budgétaire.

I.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Il y a 3 grandes catégories de recettes d'investissement :

- L'autofinancement

L'autofinancement brut par le biais du prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 1 225 000 € dont 670 000 € sont affectés au remboursement du capital et 555 000 € constituent l'autofinancement net, contre 65 000 € au budget primitif 2007.

De plus, la commune doit également provisionner et amortir ses équipements et étaler certaines charges financières telles que les subventions d'équipement : ce poste représente 318 250 €.

Ainsi, une somme de 1 543 250,00 €, contre 1 331 467,35 € en 2007, est prélevée sur les recettes de fonctionnement, au profit du financement de la section d'investissement. Ce montant permet de couvrir 27,03 % des dépenses d'investissement

Cet autofinancement est abondé des prévisions de cessions d'immobilisations qu'il faut dorénavant inscrire, avec la réforme de la nomenclature M 14, en recettes d'investissement et non plus en section de fonctionnement : 953 850 € sont attendus des ventes de terrains à ASPEE PROMOTIONS et à l'EPSAN.

- **l'emprunt**

Grâce aux cessions d'immobilisations prévues, le montant inscrit en emprunt est très faible : 209 270,57 € soit 3.66 % des recettes d'investissement. Il est rappelé qu'en 2007, la Ville a dû faire un emprunt pour 1.000.000 €, lié essentiellement à l'acquisition de MATCH. Ce montant est complété, au chapitre 16, par 2 000 € pour les dépôts et cautionnements.

- **les subventions et autres participations**

Au chapitre 10 sont inscrits 1 636 634,13 € soit 217 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 43 600 € pour la taxe locale d'équipement et 1 376 034,13 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », pour combler le besoin de financement du même montant en dépenses d'investissement.

Au chapitre 13 sont prévus 748 775,50 contre 362 418,12 € en 2007 au titre des subventions d'équipement de l'Etat, de la Région et du Département, notamment dans le cadre du terrain synthétique et du terrain hat-trick.

Le tableau suivant montre les grandes masses de financement de la section d'investissement :

FINANCEMENT INVESTISSEMENT	5 710 000,00	en %	
Autofinancement Net (Virement à la section d'investissement – remboursement du capital)	555 000,00	9,72 %	27,03 %
Amortissement, Provisions, Transferts	318 250,00	5,57 %	
Prélèvement pour remboursement de capital	670 000,00	11,73 %	
Cessions d'immobilisations prévisionnelles	953 850,00	16,70 %	
Appel à l'emprunt	209 270,57	3,66 %	
Subventions + Autres Financements	3 003 629,43	52,60 %	

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 10 600 000 € contre 9 850 000 € en 2007, soit une augmentation de 7.6 %, mais si on enlève l'excédent de fonctionnement reporté (qui ne figurait pas au BP 2007), l'augmentation n'est plus que de 2.3 %. A l'intérieur de la section, les différents chapitres n'évoluent pas de la même façon.

II.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 1,20 % par rapport au BP 2007.
- Avec les augmentations des traitements et des charges et la fin des contrats aidés, les frais de personnel (chapitre 012) augmentent de 6,00% et apparaissent à 5 300 000 €.
- Le chapitre 65 : *charges de gestion courante* augmente de 112 k€ soit 8,59 %. Cette augmentation est due à la fête des fibres (+ 40 k€ de subvention à l'OSCL), à la cotisation en année pleine à l'ADEUS (+ 8 500 €) et à l'augmentation de la subvention pour la crèche familiale et au multi-accueil (+52 k€).
- Le chapitre 66 : *charges financières* est en augmentation de 33,37 % par rapport au BP 2007, suite à l'appel à l'emprunt de 2007.
- Le chapitre 67 : *charges exceptionnelles* progresse de 20,75% et comprend le reversement habituel à la Communauté de Communes de l'allocation de compensation de taxe professionnelle pour 325 000 €, le reversement de 58 500 € à l'Etat des avances consenties en 2005 et non consommées dans le cadre du Fisac pour les animations prévues par l'ACAB et pour les aides aux vitrines et enfin la facturation des frais de mise en fourrière des animaux par la S.P.A. pour 1 000 €.
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est arrêté à 1 225 000 € contre 1 000 000 € au BP 2007.

II.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Financement FONCTIONNEMENT	10 600 000.00	en %	
Dotations Globales de Fonctionnement + D.S.U. + D.S.I.	3 862 671.00	36.44%	84.24%
Quatre taxes	3 862 919.10	36.44%	
Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	788 161.00	7.44%	
Autres impôts et taxes	415 900.00	3.92%	
Autres recettes (Locations, Patrimoine, services partagés...)	1 670 348.90	15.76%	

N'ayant pas encore connaissance des dotations de l'Etat et n'ayant pas reçu de notification de la part du centre des impôts concernant les bases fiscales, nous avons été prudents dans les prévisions de recettes.

- **Les recettes fiscales**

Vous trouverez ci-après le tableau retraçant l'évolution attendue des bases d'imposition par rapport aux bases définitives de 2007. L'augmentation globale inscrite dans le document budgétaire est de l'ordre de 1 % par rapport à ces bases définitives, elle est de plus de 4 % par rapport aux bases notifiées en début d'année 2007 et sur lesquelles avait été élaboré le BP 2007.

Produit Fiscal		Bases	Taux	Produits
Taxe D'Habitation	2008	6 600 000	10,86	716 760,00
	2007	6 480 134	10,86	703 742,55
	Ecart	119 866	0,00	13 017,45
	en %	1,85	Moyenne Nationale du Taux 2007 = 14,48 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2008	8 600 000	9,33	802 380,00
	2007	8 355 217	9,33	779 541,75
	Ecart	244 783	0,00	22 838,25
	en %	2,93	Moyenne Nationale du Taux 2007 = 18,60 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2008	68 833	30,84	21 228,10
	2007	68 833	30,84	21 228,10
	Ecart	0	0,00	0,00
	en %	0,00	Moyenne Nationale du Taux 2007 = 44,43 %	
Taxe Professionnelle	2008	21 545 000	10,78	2 322 551,00
	2007	21 545 081	10,78	2 322 559,73
	Ecart	- 81	0,00	-8,73
	en %	0,00	Moyenne Nationale du Taux 2007 = 15,80 %	
Total Des 4 Taxes	2008	36 813 833	2008	3 862 919,10
	2007	36 449 265	2007	3 827 072,13
	Ecart	364 568	Ecart	35 846,97
	en %	1,00		0,94

- **Les dotations, subventions et participations**

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) augmentent de 1.70 % par rapport aux prévisions du BP 2007 et de 0,81 % par rapport au réalisé 2007 passant de 5 357 309 € (réalisé 2007) à 5 400 832 €.

Il convient de signaler une augmentation attendue du reversement par la Communauté de Communes du coût des charges de personnel dans le cadre des services partagés (750 000 €) et une augmentation de la subvention de la CAF pour le financement de la Crèche (265 000 €) du fait que le solde de 2007 est arrivé trop tardivement et a dû être imputé sur l'exercice 2008. En revanche, il est rappelé qu'il n'y a plus de dotation au titre du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (PM elle était de 189 964 € en 2007).

Ci-dessous les principales composantes de ce chapitre :

	Réalisés 2007	2008	Variation
D. G. F. (montant notifié avec Allocations Sal. TP inclus)	3 468 298 €	3 500 000 €	+ 31 702 €
D.S.U.	351 765 €	360 000 €	+ 8 235 €
D.S.I.	2 671 €	2 671 €	0 €
Allocations compensatrices			
T.P.	290 541 €	290 000 €	- 541 €
F.B.	17 327 €	17 000 €	- 327 €
T.H.	78 115 €	80 000 €	+ 1 885 €
Autres allocations	1 148 593 €	1 151 161 €	+ 2 568 €
TOTAL	5 357 309 €	5 400 832 €	+ 43 522 €

A noter que notre DGF augmente de 0.91 % contre + 1,45 % en 2007, ce qui est largement inférieur aux 2,08 % d'augmentation de l'enveloppe DGF au niveau national mais correspond au nouveau mécanisme de calcul assis sur la population, la superficie du ban communal et la garantie d'évolution.

- **Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante**
Avec une prévision de 80 609 € au chapitre 70 et de 235 490.94 € au chapitre 75, ils constituent une part minime des recettes de fonctionnement - moins de 3 % - du fait que la Ville n'a pas de patrimoine locatif important.
- **L'excédent de fonctionnement**
Enfin, il faut noter la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2007 sur l'exercice 2008 pour un montant de 523 068,06 €.

CONCLUSION :

Sur la forme, le budget primitif 2008 se démarque des précédents du fait de l'intégration anticipée des résultats de l'exercice 2007.

Sur le fond, on peut dire que :

- les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées
- en investissement, sont prévus des projets importants pour nos concitoyens : le terrain de foot synthétique, le hat-trick, l'extension des locaux de la crèche familiale/multi-accueil, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les écoles primaires et maternelles, l'amélioration du cadre de vie (traçage de pistes cyclables, éclairage public, vidéosurveillance ...)
- malgré la suppression de la compensation par le fonds de péréquation, et grâce à l'amélioration attendue des bases fiscales, l'équilibre de la section de fonctionnement peut se faire avec un maintien pour la 6^{ème} année consécutive des taux d'imposition.

BUDGET 2008 - SERVICE de l'EAU

Le Budget Primitif de l'Exercice 2008 - "Service de l'EAU" se présente comme suit :

Section d'Investissement	
Dépenses	150 000,00 €
Recettes	150 000,00 €
Section d'Exploitation	
Dépenses	145 000,00 €
Recettes	145 000,00 €

Les dépenses d'investissement concernent divers renforcements du réseau d'eau potable.

Le Conseil municipal

VU l'avis de la commission des finances réunie en séance du 14 février 2008,

ENTENDU les interventions de Messieurs René ECKERT, Premier adjoint, de Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir et Alain VOELCKEL, conseiller municipal du groupe Bischwiller d'Abord et les explications données par Madame Nicole THOMAS, Maire, Premier adjoint, par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint et par Monsieur Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe Entente Communale,

Par 23 voix POUR : Entente Communale
2 voix CONTRE : Bischwiller d'Abord

- 6 abstentions :**
- Entente Communale :**
 - M. Raymond GRESS, adjoint
 - M. Francis BRAYE, conseiller municipal
 - Bischwiller Avenir :**
 - Mme Monique SCHMIDT, conseillère municipale
 - M. Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal
 - Mme Elisabeth SCHEIBEL, conseillère municipale
 - Mme Georgette NOBERT-STURZEL, conseillère municipale

APPROUVE le Budget Primitif 2008 – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

<u><i>Section d'Investissement</i></u>	
· Dépenses d'investissement	5 710 000,00 €
· Recettes d'investissement	5 710 000,00 €
<u><i>Section de Fonctionnement</i></u>	
· Dépenses de Fonctionnement.....	10 600 000,00 €
· Recettes de Fonctionnement	10 600 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par Chapitre ;

VOTE le maintien des taux de fiscalité comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10,86 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 9,33 %
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : 30,84 %
- Taxe Professionnelle : 10,78 %

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement tels que présentés en annexe, soit 785 500,00 € en dépenses d'investissement et 785 500,00 € en recettes d'investissement.

APPROUVE les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe au budget.

APPROUVE l'Etat des Effectifs.

APPROUVE le Budget Primitif 2008 "SERVICE de l'EAU", se décomposant comme suit:

<u><i>Section d'Investissement</i></u>	
· Dépenses d'Investissement	150 000,00 €
· Recettes d'Investissement	150 000,00 €
<u><i>Section d'Exploitation</i></u>	
· Dépenses d'Exploitation	145 000,00 €
· Recettes d'Exploitation	145 000,00 €

VOTE les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par Chapitre ;

REPORTE les restes-à-réaliser de la section d'investissement du Service de l'Eau tels que présentés en annexe, soit 162 000,00 € en dépenses d'investissement et 162 000,00 € en recettes d'investissement ;

Date de publication : 22.02.2008
 Date de notification :
 Date de transmission
 à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°7 – APPEL A L'EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2008 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE SERVICE DE L'EAU

Rapport présenté par Monsieur Gérard RICHTER, adjoint.

Dans sa séance du 17 mars 2007, le Conseil municipal a donné mandat au maire pour procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget. L'objet de la présente délibération est d'en fixer les limites.

L'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer sur l'exercice 2008 devrait se chiffrer à 3 600 000 €. Ces fonds, appelés uniquement en cas de besoin de financement, seront destinés au financement des programmes d'investissement de l'exercice 2007 (700 000 €) et 2008 (2 900 000 €). Il s'agit là d'un montant maximal d'autorisation d'appel à l'emprunt. Ce plafond ne tient pas compte d'une éventuelle cession de biens à l'actif.

Pour mémoire, le conseil municipal avait autorisé un appel de fonds de 3 800 000 € au titre de 2007, 3 700 000 € au titre de 2006, 3 145 000 € au titre de 2005 et 1 980 000 € au titre de l'exercice 2004.

Ont été contractés :

- Un emprunt en 2007 pour 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace au taux fixe de 4,5 % sur 15 ans.
- Deux emprunts d'un montant total de 2,3 M€ sur l'exercice 2006 : le premier de 1,6 M€ auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,5 % sur 15 ans et le second de 700 k€ auprès du même organisme au taux fixe de 3,92% sur 15 ans.
- Un emprunt de 450 000 € a été souscrit en 2005.
- Aucun emprunt en 2004.

En ce qui concerne le Service de l'Eau, l'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer sur l'exercice 2008 devrait se chiffrer à 309 000 € contre 220 000 € en 2007. Ces fonds, appelés uniquement en cas de besoin de financement, seront destinés au financement des programmes d'investissement de l'exercice 2007 (162 000 €) et 2008 (147 000 €). Pour information, il n'y a pas eu besoin de recourir à un prêt en 2007 et 2006 pour le budget « Service de l'Eau ».

Une consultation auprès de différents établissements bancaires sera faite avant tout engagement.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 14 février 2008,

**Par 29 voix POUR (Entente Communale et Bischwiller Avenir)
2 abstentions (Bischwiller d'Abord)**

FIXE le montant maximum des emprunts que le maire est autorisé à souscrire pour 2008 pour le budget principal à 3 600 000 € et pour le service de l'eau à 309 000 €,

AUTORISE le maire à signer le ou les contrats de prêts aux conditions les plus avantageuses ressortant de la consultation auprès des différents établissements bancaires à la date de la négociation.

Date de publication : 22.02.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°8 – DIVERS TRAVAUX PREVUS AU BUDGET PRIMITIF 2008 : demandes de subventions

Rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre GRUNDER, adjoint

Dans le budget primitif 2008 figure, en section d'investissement, un certain nombre de travaux qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'Etat, de la Région ou du Département.

Il s'agit de :

Fonction	Détail du projet	Prix Estimatif TTC	Organisme sollicité
Ateliers Municipaux	Construction d'un abri annexe - 8, rue des Casernes	66.000,00 €	Etat-DGE
Ecole maternelle CENTRE	Réalisation d'un mur entre Kraemer et cour d'école – Déplacement du portail de la cour	15.000,00 €	Etat-DGE
Ecole maternelle CHERIFI	Remplacement portail	6.000,00 €	Etat-DGE
Ecole Primaire MENUISIERS	Enclousonnement cage d'escalier-Réfection sanitaire-Aménagement salle de classe RDC	62.000,00 €	Département
Ecole maternelle REBGARTEN	Réfection toiture terrasse	7.200,00 €	Département
Voirie Communale	Réhabilitation pont d'accès au Super U	60.000,00 €	Département
Eclairage public	Impasse de la Bleiche	100.000,00 €	Etat-DGE
Eclairage public	Renforcement E.P. rue Joffre entre la gare et rue de la Marne	50.000,00 €	Etat-DGE
Eclairage public	Création E.P. sur piste cyclable entre Rte de Marienthal et rue du Carmel	28.000,00 €	Etat-DGE
Eclairage public	Travaux GC pour E.P. rond point Téhalit	27.000,00 €	Etat-DGE
Eclairage public	Achat de vasques, radiolites, mâts & armoires EP	46.200,00 €	Etat-DGE

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des bâtiments et des finances réunie en séance du 14 février 2008

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

SOLLICITE les participations financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département aux taux les plus favorables,

CHARGE le Maire de la consultation des entreprises conformément au code des marchés publics,

L'AUTORISE à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants et le charge de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 22.02.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Point n°9 – TOTAL PETROCHEMICALS : avis sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint

En date du 18 janvier 2008, le Directeur Départemental de l'Équipement invite le conseil municipal à donner son avis sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de TOTAL PETROCHEMICALS France situé à OBERHOFFEN SUR MODER.

Pour mémoire, les plans de prévention des risques technologiques ont été institués par la loi 2003-699 du 30 juillet 2003 et concerne les établissements industriels classés "Seveso" ce qui est le cas pour TOTAL PETROCHEMICALS et le Conseil Municipal a déjà eu à traiter de ce dossier dans sa séance du 13 décembre 2005 pour désigner un représentant à la CLIC.

A) LES RAISONS DE LA PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

Description de l'établissement

Le site de la société TOTAL PETROCHEMICALS France est situé dans la plaine d'Alsace à 20 km au Nord-est de STRASBOURG, sur le territoire de la commune d'Oberhoffen sur Moder.

Le site s'étend sur une surface de 50 ha dont 32 ha pour les installations TOTAL. L'environnement est essentiellement agricole et forestier (forêt domaniale de Drusenheim). La zone habitée la plus proche est Rohrwiller.

Les installations du dépôt pétrolier d'Oberhoffen sont prévues pour recevoir des hydrocarbures liquides en provenance de la SOCIETE du PIPELINE SUD EUROPEEN (SPSE), qui est un pipeline qui relie les ports de FOS SUR MER et LAVERA (13) à la région de KARLSRUHE en Allemagne.

Un pipeline permet d'assurer le transport de ces hydrocarbures vers l'usine de TOTAL PETROCHEMICALS de Carling en Moselle.

Le débit maximum de réception dans le dépôt d'Oberhoffen sur Moder est de 4 800 m³/h. Le débit maximum pour délivrer ces hydrocarbures liquides vers l'usine de Carling par le pipeline d'Oberhoffen est de 800 m³/h.

Les origines des hydrocarbures sont diverses. Les hydrocarbures pouvant être réceptionnés à Oberhoffen sur Moder sont des pétroles bruts mélangés, des naphas légers, des condensats ou du gasoil. Sur le site, il existe 5 bacs de stockage de produits pétroliers : 4 bacs de stockages identiques, (F1 à F4) d'une capacité de 31 450 m³ chacun et un bac de stockage (F7) de capacité plus élevée : 60 000 m³. Les activités soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées sont :

Désignation de l'activité	Rubrique	Régime	Quantité
Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables lorsque la quantité stockée de liquides inflammables est supérieure à 10 000 t pour la catégorie B	1432.1.c	AS	4 x 31 450 m ³ + 60 000 m ³ Ceq = 185 800 m ³ (soit environ 160 000 t)

Régime : A = Autorisation ; S = Soumis à Servitudes

Selon la nomenclature des installations classées, l'établissement est soumis à autorisation avec servitudes (SEVESO seuil haut), le seuil de classement étant de 10 000 tonnes.

B) MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DU PPRT

Le PPRT de TOTAL PETROCHEMICAL délimite un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de dangers et des mesures de prévention mises en œuvres. A l'intérieur de ce périmètre d'exposition aux risques, le PPRT prescrit des règles urbanistiques concernant l'existant et les projets de construction ou d'aménagement.

Ces prescriptions concernent surtout la commune de ROHRWILLER. Le zonage réglementaire définit 4 zones (R, r + L, B + L, et b + L) qui selon l'éloignement du site, peuvent être soumises soit à des règles d'urbanismes, soit à des interdictions (voir plan ci-joint).

1) Zone R

Zone comprenant le dépôt pétrolier et les espaces naturels à proximité immédiate. C'est une zone de danger très fort pour la vie humaine.

Sont interdites toutes les constructions, occupations et utilisations du sol à l'exception de celles liées au fonctionnement du dépôt pétrolier, autorisées, ne générant aucune aggravation des phénomènes dangereux.

2) Zone r + L

Zone naturelle soumise à des phénomènes dangereux à cinétique lente, qui est actuellement libre de toute urbanisation.

Sont interdites toutes les constructions, occupations et utilisations du sol à l'exception de :

- celles liées au fonctionnement du dépôt pétrolier, autorisées, ne générant aucune aggravation des phénomènes dangereux ;
- les hangars agricoles sans logement de fonction ;
- les infrastructures, équipements et réseaux nécessaires aux activités autorisées sur la zone

3) Zone B + L

Zone naturelle comprenant les équipements sportifs et de loisirs. Elle est soumise à des phénomènes dangereux à cinétique lente.

Sont interdites les nouvelles constructions d'habitation et les établissements recevant du public difficile à évacuer comme les crèches, haltes-garderies, maisons de retraite médicalisées...

Sont interdites les transformations et extensions des installations existantes qui consisteraient à créer des habitations et des établissements recevant du public difficiles à évacuer

4) Zone b + L

Zone urbaine d'habitat pavillonnaire soumise à des phénomènes dangereux à cinétique lente.

Sont interdits :

- les constructions d'établissements recevant du public difficile à évacuer comme les crèches, haltes-garderies, maisons de retraite médicalisées...,
- les immeubles collectifs d'habitation,
- toutes les constructions qui conduiraient à dépasser un coefficient d'occupations des sols (COS) de 0,6 ; le transfert de COS est interdit.

Sont interdites les transformations et extensions des installations existantes qui consisteraient à créer :

- un (des) établissements recevant du public difficile à évacuer,
- un (des) immeubles collectifs d'habitation,
- une surface de plancher hors œuvre nette qui dépasse le COS de 0,6 (le transfert de COS est en outre interdit)

NB : COS = rapport exprimant le nombre de mètres carrés de plancher hors œuvre nette susceptibles d'être construit par m² de terrain.

Le PPRT vaut servitude d'utilité publique et doit donc être annexé au POS ou PLU de la communauté de commune de BISCHWILLER (pour BISCHWILLER, OBERHOFFEN SUR MODER et ROHRWILLER) et de la commune de DRUSENHEIM. Les dispositions du PPRT prévalent sur celles des POS et PLU pour la délivrance des autorisations du sol.

La commune de BISCHWILLER est concernée par ce PPRT parce que le périmètre de protection affecte une petite partie du Schwabenried (en limite avec la commune de ROHRWILLER) dans la zone r + L.

Le PPRT a fait l'objet de plusieurs réunions diligentées par les services de la DRIRE et de l'EQUIPEMENT et les avis des personnes associées à son élaboration ainsi que ceux des membres du clic (comité local d'information et de concertation) ont été recueillis et pris en compte.

C) PROTECTION ET INFORMATION DE LA POPULATION

- la piste cyclable qui passe derrière le dépôt pétrolier sera déviée pour éviter de pénétrer dans la zone R
- des panneaux d'information seront posés sur les chemins d'accès au site et à l'entrée du parcours de santé ; Ils indiqueront au public les risques encourus et la conduite à tenir en cas d'accident ; Ces panneaux seront posés dans le délai d'un an, après approbation du PPRT.

Le Conseil Municipal

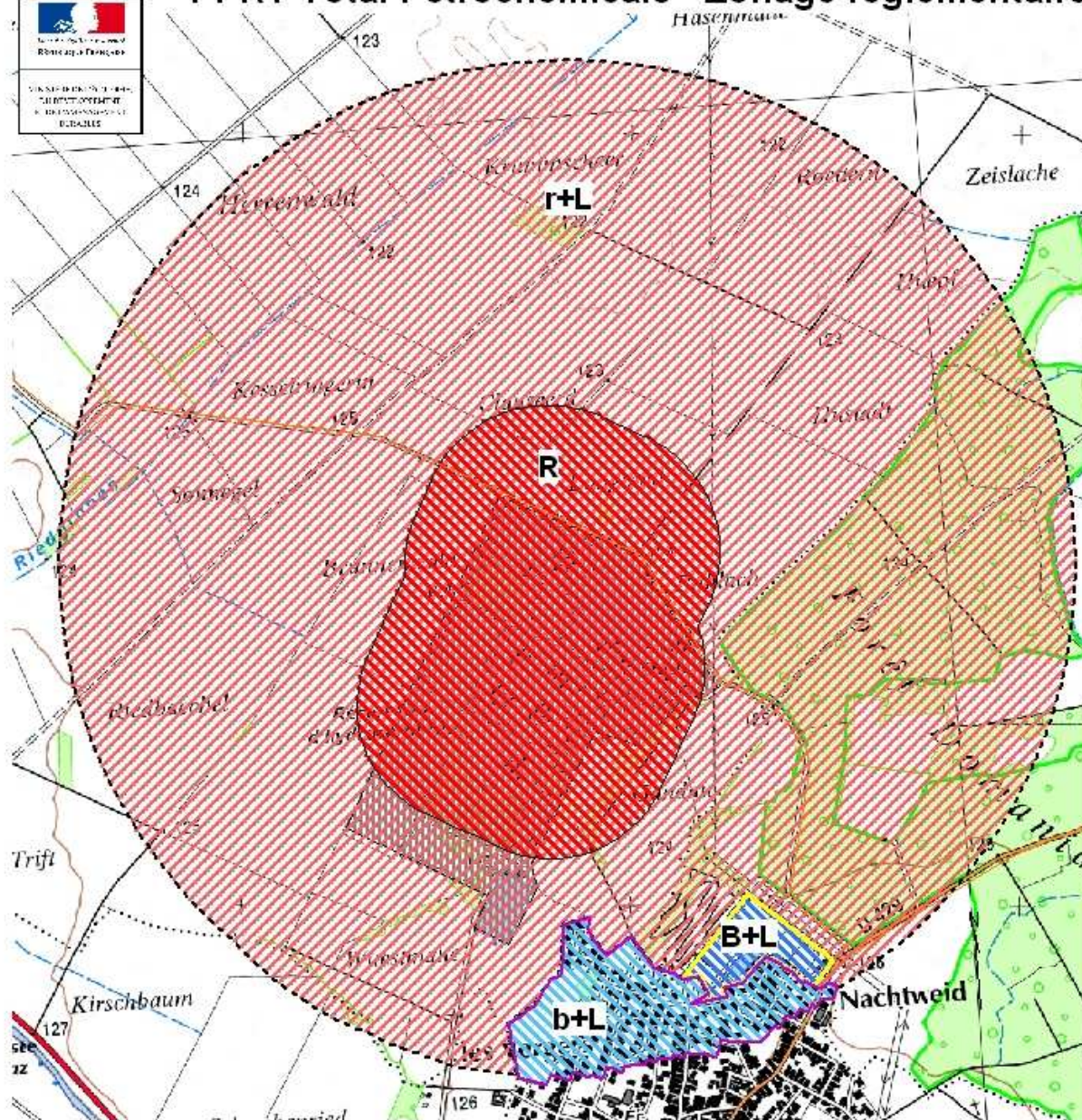
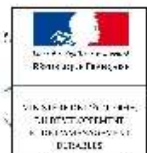
VU l'avis de la commission des bâtiments réunie en séance du 14 février 2008

A l'unanimité





EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de PPRT de TOTAL PETROCHEMICALS tel que présenté.

Date de publication : 22.02.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 22.02.2008



PPRT Total Petrochemicals - Zonage réglementaire

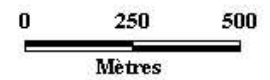


ZONAGE REGLEMENTAIRE

-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r+L
-  Zone d'autorisation B+L
-  Zone d'autorisation b+L

REPERE

-  Emprise du dépôt pétrolier
-  itinéraire cyclable



Échelle: 1:15 000

Sources:
 © I.G.N BD ORTHO, DRIRE
 Décembre 2007
 DDE du Bas-Rhin
 SPE
 Risques Sécurité Crises

Point n°10 – RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN AUXILIAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Compte tenu du surcroît de travail engendré par le départ en disponibilité du technicien bâtiment du service technique, il y a lieu de recruter un technicien sous contrat suivant les dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 portant statut de la FPT.

Cet article prévoit :

« Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel [...] ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi. »

Le contrat assis sur le 1er échelon du grade de technicien territorial sera établi pour une année, à temps complet, les avantages habituels dans la collectivité en sus.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances réunie en séance du 14 février 2008

ENTENDU l'intervention de Monsieur Jean-Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe Bischwiller Avenir et l'explication donnée par Madame Nicole THOMAS, Maire,

**Par 29 voix POUR (Entente Communale et Bischwiller Avenir)
2 abstentions (Bischwiller d'Abord)**

DONNE SON ACCORD pour la création d'un poste de technicien auxiliaire et des crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 22.02.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 22.02.2008

Nicole THOMAS
Maire